

Règlement du Concours *Etoiles d'Europe* - Mazovie, Brandebourg, Île-de-France.

Le concours s'inscrit dans la 6^{ème} session du Parlement franco germano polonais des Jeunes. Ce Parlement aujourd'hui tri-régional, puisqu'il rassemble des Jeunes Parlementaires des trois régions précitées, a été créé en 2004 par la Maison de l'Europe des Yvelines.

Article premier – Bénéficiaire de la procédure

Peuvent faire acte de candidature au concours :

- les établissements scolaires domiciliés dans la Voïvodie de Mazovie, dans le Land du Brandebourg et dans la région d'Île-de-France,
- les jeunes (jusqu'à 30 ans) dont le projet proposé a lieu dans la Voïvodie de Mazovie ou dans le Land du Brandebourg ou dans la région d'Île-de-France,
- les institutions administratives, gouvernementales et/ou associatives, dont le projet proposé a un impact direct sur la Voïvodie de Mazovie et/ou dans le Land du Brandebourg et/ou dans la Région d'Île-de-France.

Les candidats s'engagent à respecter ce règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Les projets peuvent être soumis dans trois catégories :

- les projets d'établissement scolaire,
- les projets jeunesse,
- les projets régionaux.

Les projets sont d'ordre individuel ou collectif et doivent viser à :

- lutter contre les préjugés et les malentendus
- travailler à l'égalité hommes/femmes
- participer à l'élaboration d'une société plus juste.

Sont exclus :

- les projets et activités à finalité touristique,
- les projets ayant un caractère commercial, politique et religieux.

Article 3 – Procédure de candidature

▪ **Composition du dossier de candidature :**

- un formulaire à compléter en ligne (www.maisoneurope78.eu) ou disponible auprès des organisateurs
- un exemplaire du dossier complet relatif au projet à envoyer par courrier aux organisateurs.

▪ **Date de clôture :** les dossiers devront être envoyés aux organisateurs :

- Pour la France :
La Maison de l'Europe des Yvelines (37bis avenue du Maréchal Foch-78400 Chatou)
- Pour l'Allemagne :
La Fondation Genshagen (Stifung Genshagen Im Schloss- D 14974 Genshagen)
- Pour la Pologne :
La Fondation Robert Schuman Pologne (Polska Fundacja im.Roberta Schumana – Al. Ujazdowskie 37/5, 00-540 Warszawa).

Les dossiers complets doivent parvenir **au plus tard le 1er décembre 2007**, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Les dossiers examinés ne seront pas retournés aux candidats.

Article 4 – Composition des jurys

4.1 Les jurys de présélection :

1^{ère} étape : présélection au niveau national

4.1.1 Le premier jury de présélection (entre 4 ou 5 personnes, choisies par chacune des régions), est composé de :

- Un représentant des Jeunes Européens de chaque région ;
- Un représentant de l'OFAJ pour la France, de l'OGPJ pour la Pologne et des deux offices pour l'Allemagne
- Un représentant de : la Maison de l'Europe et de l'Association Jean Monnet pour la France, de la Fondation Genshagen pour l'Allemagne et de la Fondation Robert Schuman pour la Pologne
- Soit une personne extérieure, soit une personnalité européenne.

Ce premier jury de présélection a pour rôle de choisir des dossiers à remettre aux délégations nationales des Jeunes Parlementaires.

4.1.2 Le second jury de présélection est composé de :

- Jeunes participant au week-end d'intégration du Parlement franco germano polonais des Jeunes, qui aura lieu dans chacune des trois régions.

Ils choisiront un projet dans chaque catégorie (voir article 2), qui sera présenté au vote tri-régional lors de la session plénière du Parlement franco-germano-polonais des Jeunes, qui se tiendra du 26 au 31 janvier 2008 à la Fondation Genshagen (RFA).

A la clôture du concours, les informations sur la composition et la date de délibération des jurys seront accessibles sur les sites Internet de la Maison de l'Europe des Yvelines pour la France, de la Fondation Genshagen pour l'Allemagne et celui de la Fondation Robert Schuman pour la Pologne.

4.2 Le jury final

2^{ème} étape : sélection au niveau tri-régional

Le jury final est composé des Jeunes Parlementaires, membres du Parlement franco germano polonais des Jeunes.

La sélection finale, portant sur les projets présélectionnés, aura lieu lors de la session plénière du Parlement franco-germano-polonais des Jeunes, qui se tiendra du 26 au 31 janvier 2008 à la Fondation Genshagen (RFA).

Les préférences du jury tri-régional iront aux projets les plus innovants et les plus concrets, ayant une dimension exemplaire claire. Il y aura un lauréat par pays et chacune des catégories (voir article 2) obtiendra un prix « Etoiles d'Europe ».

Article 5 – Résultats du concours

Les résultats seront disponibles sur les sites Internet des organisateurs et des régions Ile-de-France, Mazovie et Brandebourg, à partir du 15 février 2008, préalablement à la remise des prix qui s'effectuera au cours de la semaine du 9 mai 2008 à Bruxelles.

Chaque région se donne le droit de récompenser les trois meilleurs projets dans chaque catégorie.

Article 6 - Lots

Les lauréats se verront attribuer les lots « Etoiles d'Europe » suivants :

- **Un voyage de visite à Bruxelles** tant pour découvrir les institutions européennes que pour effectuer des rencontres avec des responsables européens afin de valoriser les projets (le lot comprend : le voyage aller – retour, l'hébergement, la restauration).
Ce voyage est offert à chaque responsable de projet primé, accompagné d'un jeune ayant participé au projet.
- **Une coupe** par projet, accompagnée d'objets promotionnels des différentes régions européennes impliquées.

La Voïvodie de Mazovie, le Land du Brandebourg, et la Région Île-de-France s'engagent à faire la diffusion des projets gagnants, en tant que bonnes pratiques, dans leurs administrations respectives.

¹ *Votre candidature sera enregistrée sur support informatique. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et pouvez demander à tout moment leur rectification. Ces données seront détruites dès la fin de la procédure de sélection des projets.*